



## Remarques concernant la pose des portes de garage

---

Dans le cas d'un prix **pose/montage**, cette dernière s'entend au sens habituel, d'une pose de porte de garage, c'est-à-dire :

*fixation sur support maçonnerie ou équivalent, préparé par vos soins à recevoir ce type de fermeture, ouverture préalablement mise aux dimensions convenables, accès au chantier et au garage libre pour un camion (camion-grue), garage débarrassé afin que nos monteurs ne soient pas gênés dans leur travail (en particulier pas d'échafaudage devant le garage), électricité à disposition pour outillage et éclairage, etc ...*

Tous frais supplémentaires, en temps, en matériaux et accessoires, éventuellement dus à des circonstances fortuites, imputables au chantier ou à des conditions spécifiques à ce dernier, seront facturés selon dépense supplémentaire effective.

Tous les travaux de finition et de raccords de maçonnerie sont à la charge du commettant. Particulièrement le scellement du seuil et de la chape.

De même, la dépose et l'enlèvement éventuel d'anciennes portes sont à votre charge, sauf accord préalable.

**Veillez impérativement respecter les prescriptions de maçonnerie.**

**Portes à revêtement en BOIS** : Il est indispensable de procéder au traitement de finition dans un délai de **2 semaines maximum après la pose.**

**Automate** : La mise en service définitive de l'installation doit être effectuée par un électricien.

Nous nous réservons le droit de réviser les prix de montage en cas de conditions topographiques particulières.